

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

RÉSOLUTION ET AFFAIRES INDIVIDUELLES – Politique, partenariats et communications

**Évaluation du Programme d'information publique et de défense des intérêts (200814)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 26 FÉVRIER 2009**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Compte tenu de la révision du calendrier de mise en œuvre des diverses composantes de la Convention de règlement, AINC devrait examiner la possibilité de fournir un soutien continu pour les activités de communication, basé en partie sur le modèle du PIPDI, afin d'aider à renseigner les anciens élèves et les Canadiens au sujet de la Convention de règlement.</p>	<p>Le SRAI est d'accord avec la recommandation et a obtenu les autorisations nécessaires pour poursuivre le PIPDI de 2009-2010 à 2012-2013. Aucune source de financement après 2009-2010 n'a encore été déterminée.</p>	<p>31/03/2013</p>	<p>État : En bonne voie</p> <p>Mise à jour/justification : Le SRAI soutient actuellement 18 organisations autochtones qui procurent des activités de communications et de promotion des intérêts en rapport avec le CRRPI. Un 19^e projet fait actuellement l'objet de négociations auprès d'une organisation inuit.</p> <p>En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>Le SRAI prévoit l'élaboration d'un dossier commercial de 6 millions \$ au cours de l'exercice 2010-2011.</p>
<p>2. Il faudrait clarifier les rôles et les responsabilités des diverses parties qui participent à la diffusion des renseignements sur la Convention de règlement et déterminer des moyens de poursuivre l'échange d'information entre elles, en vue d'assurer la rentabilité des activités de diffusion et de réduire les possibilités de répétition et de chevauchement au fil du temps.</p>	<p>Le SRAI est d'accord avec la recommandation et a entamé l'élaboration d'une démarche de sensibilisation stratégique qui clarifiera les rôles et les responsabilités et qui assurera la rentabilité des activités de diffusion (tout en réduisant les possibilités de lacunes et de chevauchements). On veillera en outre à ce que la communication entre les bénéficiaires de contributions du PIPDI et les interlocuteurs du Programme se fasse régulièrement (au sein d'AINC et avec des spécialistes des divers</p>	<p>31/12/2009</p>	<p>État : En bonne voie</p> <p>Mise à jour/justification : Le SRAI a coordonné des stratégies d'information avec des partenaires autochtones, le PCCÉ et SAPI en termes de rôles, responsabilités et contenu de présentation. Le SRAI a poursuivi la discussion avec le Secrétariat de la CVR à propos d'une diffusion coordonnée lors d'événements stratégiques, par exemple des conférences et des ateliers de ressourcement.</p> <p>En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>Le SRAI continue de travailler avec l'Assemblée des</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

RÉSOLUTION ET AFFAIRES INDIVIDUELLES – Politique, partenariats et communications

**Évaluation du Programme d'information publique et de défense des intérêts (200814)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 26 FÉVRIER 2009**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>domaines de la Convention de règlement), et on coordonnera la préparation et la diffusion de renseignements exacts et à jour aux survivants, à leurs familles et à leurs collectivités, par exemple au sujet du paiement d'expérience commune, des demandes de réexamen, du processus d'évaluation indépendant, des activités de commémoration et de la Commission de vérité et de réconciliation.</p> <p>De plus, le Groupe de travail sur les répercussions communautaires (GTRC), un réseau de représentants interministériels et d'organisations autochtones, sera reconstitué ce printemps, et l'un de ses objectifs sera d'améliorer la coordination des communications aux niveaux local, national et régional.</p>		<p>Premières nations et d'autres partenaires autochtones à la diffusion et à la présentation de l'information relative au PIPDI.</p> <p>Le GTRC a été reconstitué et s'est réuni à quatre occasions avant le 30 septembre 2009. Il est co-présidé par le SMA-SRAI et un représentant autochtone.</p> <p>Un sous-groupe de communication, dirigé par les représentants de l'Assemblée des Premières nations a été formé et fait rapport au GTRC en ce qui a trait aux communications.</p>
<p>3. Selon l'approche adoptée, il faudra établir une stratégie proposant des outils de gestion axés sur les résultats et de mesure du rendement. Cette stratégie devra tenir compte des exigences en matière de rapports tout en comprenant :</p>	<p>Le SRAI élaborera une stratégie de mesure du rendement qui englobera les éléments recommandés (colonne de gauche), y compris un modèle logique, des indicateurs et des cibles. L'approche du SRAI comprendra un modèle de présentation des rapports mettant l'accent sur les résultats et la collecte de</p>	<p>31/12/2009</p>	<p>État : En suspens</p> <p>Mise à jour/justification : Le travail relatif à cette recommandation devrait commencer au début du troisième trimestre. Le centre d'intérêt du programme a été de conclure des ententes avec des partenaires autochtones. Un conseiller sera embauché pour élaborer un modèle logique</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

RÉSOLUTION ET AFFAIRES INDIVIDUELLES – Politique, partenariats et communications

**Évaluation du Programme d'information publique et de défense des intérêts (200814)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 26 FÉVRIER 2009**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<ul style="list-style-type: none"> • un modèle logique propre au Programme qui montre les liens avec les objectifs prévus dans la Convention de règlement et l'architecture des activités de programme d'AINC; • une analyse des lacunes en matière d'information d'après des données existantes (p. ex. étude de base, taux de participation au Programme et autres éléments de preuve pertinents) divisée par lieu, par âge et par sexe; • des objectifs et des indicateurs de mesure du rendement; • des critères officiels de sélection et d'évaluation des bénéficiaires qui sont clairement alignés sur les objectifs du Programme (particulièrement en matière de diffusion d'information); • des exigences en matière de rapports basés sur les résultats; • une enquête auprès des clients pour toutes les activités entreprises (p. ex. la clarté et l'utilité des renseignements offerts, les changements en matière de compréhension et la capacité d'agir 	<p>données sur le rendement, y compris la rétroaction de participants à des activités particulières.</p> <p>Une analyse des lacunes en matière de renseignements et de la diffusion d'information chez les bénéficiaires sera réalisée et revue régulièrement afin d'évaluer les besoins, les priorités, les activités et les cibles, et cette analyse influera sur les décisions financières.</p> <p>Les demandes de financement du PIPDI seront évaluées conformément aux exigences de communication établies et à la capacité d'atteindre les objectifs et les obligations en matière de mesure du rendement. On ne prévoit pas actuellement établir d'autres critères de sélection et d'évaluation officiels.</p> <p>Un plan d'urgence sera élaboré pour corriger les lacunes en matière de couverture, dans le cas où on ne pourrait trouver de bénéficiaires capables et disposés dans un délai approprié.</p>		<p>spécifique au programme au cours du 3^e trimestre.</p> <p>En date du 30 septembre 2009 : Le programme a effectué une analyse des lacunes et les résultats de l'analyse ont permis au PIPDI de mettre davantage l'emphase sur les collectivités du Nord, les sans-abri et les personnes incarcérées.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

RÉSOLUTION ET AFFAIRES INDIVIDUELLES – Politique, partenariats et communications

Évaluation du Programme d'information publique et de défense des intérêts (200814)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 26 FÉVRIER 2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
en tenant compte de l'information fournie).			